

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION D'IMAGES

Je soussigné(e).....demeurant.....
.....autorise

la **FFESSM dont le siège social est situé 24 quai Rive-neuve 13284 Marseille**

- à photographier, à filmer et à utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom et le prénom sont.....né(e)..le.....et demeurant..... pendant la durée de la manifestation RIPE 2011 organisée à Niolon (13) du jeudi 27 Octobre 2011 matin au dimanche 30 Octobre 2011 à midi.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise la FFESSM à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les images pourront être exploitées et utilisées par un éditeur ou une société de production, sous toute forme ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation de durée intégralement ou par extraits, et notamment :

- en tout ou en partie pour le cinéma, la télévision et, en général, tout mode d'exploitation existant ou à venir des œuvres audiovisuelles et notamment sous forme de diapositives, vidéocassettes, vidéodisques, vidéogrammes, CD-Rom ;
- en tout ou en partie et d'adaptation par tous procédés de représentation existant ou à venir et notamment projection publique et télédiffusion, par tous moyens existants ou à venir notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmissions dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée ;
- sous toute forme d'édition de livre, et notamment ordinaire, de luxe (à tirage limité ou non), de demi luxe, reliée, illustrée (et notamment sous forme de bande dessinée), populaire, de poche (dite aussi de grande diffusion), scolaire, critique ou dans une anthologie ;
- en tout ou en partie dans les journaux et périodiques, en cartes postales, affiches, posters, agendas, présentoirs, expositions, jeux ou sous toute forme analogue existant ou à venir ;
- sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-Rom, CD-I, CD-Photo, DVD, ebook, par réseau numérique par téléphonie mobile, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir ;
- par tous moyens, vente, location, prêt ou autres procédés de communication au public existants ou à venir ;

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à....., le...../...../.....

Signature